



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation : le 3 décembre 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 25
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

C.C.L.L : BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandant : MESNIER Christian ; TERZO André

Mandataire : STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION » - DÉCEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Bilan des travaux sur l'usine d'incinération selon le marché 17-105, modernisation et démantèlement.

Valeur hors révisions à ce jour : base de l'acte d'engagement et avenants signés

	AP Modernisation	Démantèlement	TOTAL
Valeur initiale	15 246 556,00	1 956 700,00	17 203 256,00
Avenant 3	181 140,55	145 574,83	326 715,38
Avenant 4	-949,00		-949,00
Avenant 5	6 840,00		6 840,00
Avenant 7	45 580,00		45 580,00
Avenant 9		27 572,00	27 572,00
Avenant 10	-57 000,00		-57 000,00
Avenant 12	-7 550,00	709 591,40	702 041,40
Avenant 13	958 000,00		958 000,00
Sous-total avenant	1 126 061,55	882 738,23	2 008 799,78
TOTAL hors révisions	16 372 617,55	2 839 438,23	19 212 055,78

Montant des révisions à ce jour (après acompte 47) :

- 747 363,14 € dont 580 758,98 € au titre de l'AP et 166 604,16 € au titre du démantèlement

Dans le cadre de l'AP, des travaux supplémentaires, actés dans le protocole signé en 2021 avec VALAXION, ont également été réglés, pour 322 545 €.

Par ailleurs, il a été décelé une erreur d'affectation de facture en 2021, inscrit sur le CP alors qu'elle relevait d'autres prestations, pour 77 897,85 €. Il est nécessaire de créditer de nouveau ce montant sur l'AP.

Proposition de révision de l'AP (décembre 2024)

L'AP-CP 18-01 a été modifiée 11 fois : au regard des réalisations effectives entre 2018 et 2023, il est ici proposé de revoir l'AP-CP fin 2024, afin de tenir compte des estimations de réalisations à fin 2024 et, de fait, ouvrir les crédits de paiement adéquats sur 2025.

Cette révision tient toujours compte de l'impact des avenants déjà signés et anticipe ceux potentiellement à venir et estime une enveloppe de révisions de prix, déjà réglées et à régler.

Besoin de l'AP : valeur initiale + avenants signés + travaux issus du protocole + erreur d'imputation + révisions de prix extrapolées

- **Estimation de la valeur actualisée de l'AP : 17 407 000 € (montant arrondi)**
- **Valeur actuelle – révision de mars 2024 : 17 204 311, 12 €**
- **Besoin de financement supplémentaire par la 12e révision : 202 688,88 €**
 - o *Dont 124 000 € en 2024*
 - o *Dont 78 688,88 € à ouvrir en 2025*

Révision n°12 - 10 décembre 2024 - Comité											
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CP 2024 Actualisation	Simulation CA 2024	CP 2025 Proposition
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2											
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 734 527,37	0,00	1 905 442,70	229 220,34	101 672,34	247 507,09	97 996,02	133 000,00	132 941,15	42 689,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	11 200 280,90	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	96 912,67	302 000,00	49 959,92	6 879,00
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 472 191,73	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	1 130 206,32	1 130 000,00	29 127,00
TOTAL		17 407 000,00	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 565 206,32	1 312 901,07	78 695,00
RECETTES											
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,50	0,00	0,00	0,00	0,00	343 532,32	0,00	229 025,18	0,00	229 025,18
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement	16 834 442,50	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	1 336 181,14	1 492 792,50	0,00
TOTAL		17 407 000,00	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 532,32	0,00	1 565 206,32	1 492 792,50	229 025,18

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2025 est prise en compte dans le cadre du Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
LAMBERT Marie